



Dijon, le 06 janvier 2025

Communiqué de presse

Canal de Bourgogne : Cet hiver, 9 millions d'euros de travaux en Côte d'Or

Comme chaque hiver, VNF profite de la fermeture à la navigation du canal de Bourgogne après la saison fluviale pour effectuer de nombreux travaux : rénovation des écluses et changement des portes d'écluses, confortement des berges, modernisation des ouvrages... Ces travaux fiabilisent l'infrastructure fluviale et sécurisent la ressource en eau nécessaire à la navigation mais aussi aux multiples usages qui en est fait : soutien des cours d'eau naturels en période d'étiages, apport d'eau pour la population, l'agriculture et les industries, maintien des activités nautiques.

Régénération des écluses et renforcement des biefs

Entre novembre 2024 et mars 2025, huit écluses et huit biefs seront traités en Côte d'Or, dans les communes suivantes :

- Buffon
- Nogent-lès-Montbard
- Seigny
- Grignon
- Venarey-Les Laumes
- Mussy-la-Fosse
- Pouillenay
- Chassey
- Braux
- Crugey
- Sainte-Marie-sur-Ouche
- Fleurey-sur-Ouche
- Dijon
- Ouges
- Aiserey

Les travaux consisteront, selon les écluses traitées, à la reprise des maçonneries dans les écluses et à la rénovation ou au remplacement des portes d'écluses.

Concernant les biefs, leur restauration participera à la réduction des fuites soit par la reprise des maçonneries soit par le renforcement des berges par tunage et génie végétal.

5 déchargeoirs seront également restaurés. Les déchargeoirs ont pour fonction essentielle de transférer le surplus d'eau du canal vers leurs cours d'eau naturels. Ils sont un outil indispensable de gestion hydraulique.

Le montant de ces travaux s'élève à 1.5 million € environ, dont 450 000 € au titre du CPER.

Certains de ces chantiers sont menés par les équipes VNF.

Pouilly-en-Auxois : abaissement du bief de partage et achèvement de la sécurisation du tunnel

A Pouilly, fin 2024, le bief de partage a fait l'objet d'un abaissement de son niveau d'eau afin de procéder à la réalisation d'une rampe de mise à l'eau, pour permettre notamment aux embarcations de secours d'accéder au tunnel. Cette construction représente un budget de 105 000 €.

Les travaux de sécurisation du tunnel de Pouilly se poursuivront avec la mise en place d'une nouvelle ligne guide pour un montant de 234 000 €.

Port de Dijon

A l'occasion des travaux menés par la ville de Dijon pour l'aménagement des jardins du port du canal, VNF et la ville ont conclu une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin que des travaux de réhabilitation et de modernisation des infrastructures portuaires puissent être réalisés également : réhabilitation des maçonneries du quai, mise en place de réseaux de desserte en bord de quai, création d'un fuseau de fibre optique pour raccorder tous les ouvrages de VNF... pour un montant de 700 000 euros, la ville de Dijon participant financièrement à hauteur de 30 %.

De ce fait, et afin d'accéder aux murs du quai, le niveau de l'eau dans la portion de canal située entre la rue de l'écluse (écluse 54S) et l'avenue Jean Jaurès (écluse 55S) a été abaissé d'environ 1m20, sans impact sur la faune piscicole et avicole du canal et de l'île aux oiseaux.

VNF a profité de cet abaissement pour engager un diagnostic détaillé du déchargeoir qui permet d'envoyer les excès d'eau du canal vers l'Ouche. A la suite de ce diagnostic, des travaux de réfection de l'ouvrage seront réalisés en début d'année 2025.

Enfin, un dragage du bief 55s et du port sera effectué en février et mars, ce qui devrait permettre de dégager 5 300 m3 de sédiments. Cette opération participera également à la lutte contre les plantes invasives. Le budget du dragage représente 1.3 million d'euros. Dijon Métropole apporte sa contribution à hauteur de 350 000 €.

L'abaissement du port sera conservé jusqu'à mi-février

Poursuite du fibrage du canal

Le fibrage du canal de Bourgogne se poursuit sur les secteurs allant de Saint-Jean-de-Losne à Venarey-Les Laumes. A l'automne 2025, l'ensemble du canal de Bourgogne sera équipé d'une fibre optique, préalable indispensable en vue de moderniser une grande partie des écluses et des ouvrages nécessaires à la gestion hydraulique du canal.

La partie nord du canal, de Migennes à Venarey-Les Laumes, a déjà été fibrée en 2023.

Le coût du fibrage complet du canal de Bourgogne est de 7 M€ (dont 5,25 millions d'euros pour les travaux engagés à l'été 2024 et qui devraient se terminer à l'automne 2025).

D'ici 2035, la majeure partie des écluses du canal de Bourgogne sera donc automatisée. Ceci permettra aux navigants de gérer de façon autonome l'ouverture et la fermeture des portes, grâce à une télécommande, afin de passer les écluses.

Cette évolution concerne l'ensemble du réseau géré par la direction territoriale de VNF en Centre-Bourgogne. Ainsi, le poste de commande centralisé, qui sera situé à Dijon et mis en service d'ici 2027, pourra recevoir les données nécessaires à la gestion de l'écluse afin d'intervenir à distance en cas de dysfonctionnement ou d'envoyer une équipe sur place si nécessaire.

La fibre permet également de relier les différents ouvrages de gestion hydraulique du canal, qui pourront ainsi être commandés à distance ce qui permettra de gagner en efficacité et contribuera à l'économie de la ressource en eau.

L'automatisation des écluses et des ouvrages du canal de Bourgogne intègre le programme de modernisation de l'établissement VNF dont l'objectif est d'améliorer, d'une part, son offre de service auprès des navigants, mais également de mieux gérer la ressource en eau et de la fiabiliser, afin de répondre de façon optimale à l'ensemble des usages.

Gestion du patrimoine arboré

Des diagnostics ont été menés afin de vérifier l'état des arbres sur une partie de l'itinéraire du Canal de Bourgogne et de repérer ceux qui présenteraient un danger et ainsi procéder aux abattages nécessaires.

En parallèle, VNF poursuit sa campagne de plantation d'arbres, sur un linéaire global de plus de 8 km sur l'ensemble du canal. Nous procéderons également au remplacement des arbres morts sur les plantations d'alignement, de l'arboretum et des vergers conservatoires. Cela représente 850 arbres plantés.

Le budget alloué à la plantation d'arbres est de 25 000 €.

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement. Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France
Centre-Bourgogne

Sébastien Beirnaert
07 63 66 01 54
Communication.dt.centrebourgogne@vnf.fr